

N° CP 693907  
Séance du 11 MAI 2007

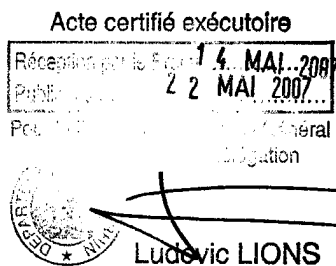
**C051**  
**PROMOTION DES AGRICULTEURS LOCAUX ET DE LEURS PRODUITS**  
**DANS LE CADRE DU GERPLAN**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 – 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 avril 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la communauté de communes de Cernay et Environs pour le financement d'une action de promotion de l'agriculture locale et des produits qui en sont issus,
- ❖ Le montant maximum de l'aide départementale est de 1.151,50 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions